



EPE - Algérie Télécom - Spa

Direction Générale

NIF : 000216001808337

Division Achats, Moyens & Patrimoine

Direction Administration Des Marchés

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°16/AT/DG/DAMP/DAM/2025 « Relance »**

Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est relancé suite à l'infructuosité de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°02/AT/DG/DAMP/DAM/2025 pour :

« Fourniture de systèmes de protection contre la Foudre Directe et Indirecte (Paratonnerre - Parafoudre) et de Systèmes de Mise à la Terre, y compris la formation ».

ALLOTISSEMENT :

- Le présent projet est réparti sur deux (02) lots :

Lot N° 01	• Systèmes de paratonnerre – parafoudre , y compris la formation;
Lot N° 02	• Systèmes de mise à la terre.

Le soumissionnaire peut soumissionner pour un (01) seul lot ou les deux (02) à la fois,
L'attribution du marché se fera pour un lot ou deux lots à la fois.

Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de deux lots, deux marchés seront conclus séparément (un marché par Lot).

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, s'adresse uniquement aux :

- Fabricants des équipements de protection contre la foudre directe et indirecte (paratonnerre – parafoudre) et des systèmes de mise à la terre.
- Représentant officiel de fabricants dans le domaine des équipements de protection contre la foudre directe et indirecte (paratonnerre – parafoudre) et des systèmes de mise à la terre.

Le soumissionnaire doit joindre obligatoirement un document probant en cours de validité justifiant sa qualité (fabricant ou représentant).

En plus, le soumissionnaire doit justifier l'expérience dans le domaine des équipements de protection contre la foudre directe et indirecte (paratonnerre – parafoudre) et des systèmes de mise à la terre par une référence professionnelle durant les cinq (05) dernières années le jour de l'ouverture des plis appuyée par (attestation de référence et/ou attestation de bonne

exécution, attestation de service fait, procès-verbal de réception provisoire sans réserves, procès-verbal de réception définitif).

NB : La référence professionnelle qui sert à l'éligibilité ne sera pas prise en considération dans l'évaluation

Le groupement n'est pas autorisé dans le présent cahier des charges.

Les représentants des entreprises intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, accompagnés du cachet de l'entreprise à l'adresse ci-après :

**Direction Générale d'Algérie Télécom
Division Achats, Moyens & Patrimoine
Direction Administration Des Marchés
Département Gestion et Suivi Des Commissions
Service Lancement Des Appels D'offres
Route Nationale n°5 Cinq Maisons Mohammadia
- Alger – Algérie**

Et ce, contre le versement de **dix mille dinars algérien (10 000,00 DA)** non remboursables, représentant les frais de documentation et de reprographie.

Le versement se fera auprès de la Banque Nationale d'Algérie BNA - agence **648 El-Mohammadia au Compte en dinars : N° 001006480300000001/42**

Le Cahier des Charges doit être retiré par le candidat ou son représentant dûment mandaté à cet effet.

PRESENTATION DES OFFRES :

Le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérés dans des enveloppes séparées et fermées en indiquant sur chaque enveloppe la dénomination de l'opérateur économique la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que sur chaque pli correspondant, la mention « **DOSSIER ADMINISTRATIF** », « **OFFRE TECHNIQUE** », « **OFFRE FINANCIÈRE** »

1. Le **dossier administratif** comprend un (01) **original en format papier plus le dossier en format électronique** inséré dans une enveloppe portant la dénomination de l'opérateur économique l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention dossier administratif.
2. L'**offre technique** comprend un (01) **original en format papier plus l'offre en format électronique** insérée dans une enveloppe portant la dénomination de l'opérateur économique l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention offre technique.
3. L'**offre financière** comprend un (01) **original en format papier plus l'offre en format électronique** inséré dans une enveloppe portant la dénomination de l'opérateur économique l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront insérées dans une autre enveloppe externe fermée et anonyme, comportant les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

AT/DG/DAMP/DAM/N°16 /2025 « Relance »

Objet : Fourniture de systèmes de protection contre la foudre directe et indirecte (Paratonnerre - Parafoudre) et de systèmes de mise à la terre, y compris la formation

Adresse: Rue Nationale n°05 Cinq Maisons Mohammadia Alger

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**ALGÉRIE TELECOM
DIRECTION GENERALE
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINS
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES
DÉPARTEMENT GESTION ET SUIVI DES COMMISSIONS
SERVICE DU LANCEMENT DES APPELS D'OFFRES
Route Nationale n°5, Cinq Maisons, Mohammadia, Alger**

La durée de préparation des offres est fixée à **trente (30) jours** à compter de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale.

La date et heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de 08h00 à 14h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal (vendredi ou samedi), la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date du dépôt des offres à 14h00 à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

